

Session Automne 2025

Début de distribution des horaires	mercredi 13 août
Journée pédagogique	mercredi 13 août
Début des cours	mardi 19 août
Congé de la fête du Travail	lundi 1er septembre
Journée* horaire du lundi	mardi 2 septembre est un lundi
Date limite de désinscription	vendredi 19 septembre
Congé de l'Action de grâce	lundi 13 octobre
Journées d'études	mardi 14 au vendredi 17 octobre
Date limite d'abandon de cours	vendredi 31 octobre
Journée « Portes ouvertes »	mercredi 12 novembre
Fin des cours	mercredi 10 décembre
Session d'examens	du jeudi 11 au vendredi 19 décembre
Épreuve uniforme de français	mercredi 17 décembre
Fin de la session	vendredi 19 décembre
Journées de réserve	lundi 22 et mardi 23 décembre
Remise des notes	lundi 29 décembre

Légende

	Distribution des horaires
	Début des cours
	Date de désinscription
	Absence de cours
	Date d'abandon
	Fin de la session
	Journée d'examens
	Journée pédagogique
	Portes ouvertes
	Journée de réserve

AOUT				
L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

SEPTEMBRE				
L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30			

OCTOBRE				
L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

NOVEMBRE				
L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28

DÉCEMBRE				
L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31		

Modalités de reprise

Tout jour de cours perdu doit, en principe, être repris.

Pour l'année 2025-2026, la responsabilité de modifier le calendrier scolaire revient à la Direction des études. Elle applique alors les modalités décrites plus bas, pour l'une et l'autre session, dans la mesure où une modification peut être annoncée assez tôt pour être réalisable.

Pour tout cas exceptionnel allant au-delà de ces balises, la modification du calendrier scolaire est décidée au conseil d'administration, après consultations prévues au Règlement numéro 1 du collège.

Les modalités suivantes s'appliqueront en cas de jour de cours perdu :

AUTOMNE 2025

Premier jour de cours perdu :

Le jeudi 11 décembre devient une journée de cours
Session d'examens : du 12 décembre au 22 décembre
L'épreuve uniforme de français demeure le 17 décembre
Date limite de remise des notes : 30 décembre

Deuxième jour de cours perdu :

Le 12 décembre devient un jour de cours
Session d'examens : du 15 décembre au 23 décembre
L'épreuve uniforme de français demeure le 17 décembre
Date limite de remise des notes : 31 décembre